

Compte-rendu de séance du conseil municipal **du 31 mars 2016 à 20 h**

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CHOISNEL, Maire.

Date de la convocation : 25/03/2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : BERTALOT Jean-Jacques - CAPOT Jean-Paul - CHOISNEL Nicolas - GALABERT Marie-Josée - LUSSAGNET Christian - PRETI Frédéric - ROIRAND Jérôme - SEMPÉ Lionel - SALAFRANQUE Philippe - TAVERNIER Christine - TRONGUET Christine formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) : BICHON Jérôme - LAMARQUE Caroline - FAGET Marie-Claire - GEFFRÉ Valentine

Pouvoir GEFFRÉ Valentine donné à CHOISNEL Nicolas

Monsieur SALAFRANQUE Philippe est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé par la majorité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- vote du compte de gestion commune 2015
- vote du compte administratif commune 2015
- affectation des résultats
- vote des taxes locales
- vote du Budget Primitif commune 2016
- divers

13-2016 (finances locales – 7.1 décisions budgétaires)

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2015 COMMUNE

(dressé par le Receveur)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte est exact dans ses résultats.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

14-2016 (finances locales – 7.1 décisions budgétaires)

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 COMMUNE (dressé par le Maire)

En application de l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance est élu par l'assemblée : M. Nicolas CHOISNEL, Maire, est élu Président de séance.

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif 2015, Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2015 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2015, lequel peut se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT

Dépenses prévues....	504 678,00	Recettes prévues...	504 678,00
Dépenses réalisées...	<u>120 770,94</u>	Recettes réalisées...	<u>138 447,42</u> = + 17 676,48 (excédent)
	383 907,06		- 366 230,58

FONCTIONNEMENT

Dépenses prévues...	737 649,00	Recettes prévues...	737 649,00
Dépenses réalisées...	<u>454 947,40</u>	Recettes réalisées ...	<u>787 413,59</u> = + 332 466,19 (excédent)
	282 701,60		+ 49 764,59

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement	+ 17 676,48
Fonctionnement ...	+ <u>332 466,19</u>
Résultat global ...	+ 350 142,67

Le Compte Administratif 2015 est adopté à l'unanimité.

Commentaire : Monsieur le maire, élu Président de séance, après avoir présenté le compte administratif 2015 devant l'assemblée, quitte la salle au moment du vote, il ne pourra ni être compté présent au moment du vote, ni faire partie des membres votants.

15-2016 (finances locales – 7.1 décisions budgétaires)

AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2015 - COMMUNE -

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes 2015 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution de la section d'investissement ...**EXCEDENT de 17 676,48 euros**
- un résultat de la section de fonctionnement**EXCEDENT de 332 466,19 euros**

Le résultat de la section de fonctionnement et de la section d'investissement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 en report de fonctionnement et le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2015 en report d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la façon suivante :

- **ligne 001 – 17 676,48 euros** fera l'objet d'une reprise en section d'investissement.
- **ligne 002 – 332 466,19 euros** fera l'objet d'une reprise en section de fonctionnement.

16-2016 (finances locales – 7.1 décisions budgétaires)

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES - ANNEE 2016

Le maire explique que vu la baisse importante des dotations de l'Etat en 2016 et la continuité prévisible de cette baisse pour les années à venir, une augmentation modérée des taux d'imposition locaux est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié l'état de notification, vote à l'unanimité des membres présents, les taux d'impositions des taxes directes locales de 2016 à savoir + 3,5 %.

- Taxe habitation 12,11 %
- Taxe Foncier Bâti 7,39 %
- Taxe Foncier Non Bâti 40,82 %
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) 16,81 %

17-2016 (finances locales – 7.1 décisions budgétaires)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 - COMMUNE

Dépenses de Fonctionnement	829 942 €
Dépenses d'Investissement.....	<u>556 730 €</u>
	1 386 672 €

Recettes de Fonctionnement	829 942 €
Recettes d'Investissement.....	<u>556 730 €</u>
	1 386 672 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2016 qui lui est proposé.

CCAS

Vu la possibilité issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE, de dissoudre le CCAS par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants,

Vu la délibération du conseil municipal de Moncrabeau n° 55-2015 en date du 8 décembre 2015 décidant la dissolution du CCAS de la commune de Moncrabeau,

Vu le transfert du budget du CCAS dans celui de la commune sur l'exercice 2015, celle-ci exerçant directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS,

Un certificat de non fonctionnement du CCAS en 2015 est délivré par le maire auprès de la Trésorerie de Nérac.

DIVERS

Demande stationnement caravane lieudit Argelé

Le maire fait part aux conseillers d'une demande émanant de M. Thierry BOUTET qui souhaiterait avoir un pied à terre sur la commune en entreposant une caravane sur une parcelle privée lui appartenant située au lieudit Argelé (parcelle O 302).

Les conseillers étudieront cette demande en se référant à la loi.

Demande achat chemin rural

Lecture du courrier de M. Georges THIERS du 14 mars 2016, exploitant agricole à Peyroutet, qui souhaite acquérir un chemin rural d'une longueur d'environ 120 m situé le long de ses parcelles de terres eu lieu-dit Pampole.

Après exposé de M. Lionel SEMPÉ, Président de la commission communale des chemins, le conseil municipal par 12 voix contre émet un avis défavorable à cette demande.